

TARIFS SCOLARITE 2026-2027

	<i>Maternelle</i>	<i>Primaire</i>
Contribution famille par prélèvements	1100€/an ou 110€/mois	
Cotisations de l'enseignement catholique	60€/an	
Cotisation volontaire A.P.E.L (dont abonnement à « famille éducation »)	36€/an	
Repas (Forfait annuel 4 jours/semaine)	Hors Montereau : 1080€/an Montereau : 140€/an	
Repas Exceptionnel	8€	
Frais d'inscription première rentrée (par prélèvement)	100€	
Frais de réinscription (par prélèvement)	35€	
Acompte contribution famille (par prélèvement ou chèque pour les nouvelles familles)	100€	
Agenda	2€	8,70€
Fournitures scolaires (sauf trousse pour les primaires)	45€	55€
Fichiers pédagogiques	0€	35€
Garderie du matin (de 7h30 à 8h30) - Lundi, mardi, jeudi, vendredi	275€/an	
Garderie du matin exceptionnelle	5€	
Garderie du soir pour la maternelle ou étude surveillée pour les primaires	445€/an	475€/an
Garderie ou étude surveillée exceptionnelle du soir	8€	10€

Les livres scolaires sont prêtés gracieusement par l'école.

Acompte : celui-ci sera prélevé au mois de juillet. Cette somme sera déduite directement sur la facture annuelle qui vous sera envoyée début octobre. Les frais d'inscription et réinscription ainsi que l'acompte ne sont pas remboursables si désistement après le 1^{er} juillet.

Accueil, garderie ou repas exceptionnel : régularisation tous les trimestres sur la facture.

Modalités de paiement : PRELEVEMENT AUTOMATIQUE.

Prélèvement automatique : Nous effectuons 10 prélèvements (octobre à juillet) **entre le 05 et le 10 de chaque mois**, dont un en septembre pour les fournitures.

Réductions : les familles qui inscrivent plusieurs enfants à l'école bénéficient d'une réduction sur la contribution familiale : 10% sur la contribution du 2^{ème} enfant, 15 % sur celle du 3^{ème} de la même fratrie.

Cotisations de l'enseignement catholique : Il s'agit d'une participation à la structure de coordination départementale et à l'association des établissements du département qui a notamment soutenu la constitution de notre école.

Cotisation Annuelle A.P.E.L : Si vous ne souhaitez pas cotiser, merci d'en informer par écrit la direction avant **le 10 septembre** (dernier délai).

Patrick Violier (Président de l'Ogec)



Léa Gaisnon (Cheffe d'établissement)

